

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Remplacement d'un circuit de Tours AéroRéfrigérantes sur un site existant

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RIVA ACIER SAS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

MAJCHROWICZ Kevin, Animateur QSE - Référent Environnement

RCS / SIRET

7 7 7 3 4 5 0 9 1 0 0 0 2 2

Forme juridique

SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1-a)	Remplacement des tours aéroréfrigérantes (TAR) du circuit auxiliaire four (rubrique 2921) et augmentation de la puissance de globale de 3 690 kW.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site ALPA de Gargenville est spécialisé dans la fabrication de ronds à béton à partir d'acier recyclé. Ses activités sont autorisées par un Arrêté préfectoral du 4 novembre 2015.

Le site comprend actuellement un total de 13 TAR servant au refroidissement de certaines installations telles que les fours. Ce projet concerne le remplacement de 4 TAR servant actuellement à refroidir les eaux issues du circuit auxiliaire four. Ces dernières sont vétustes. Les TAR concernées seront démantelées et leur acier recyclé.

L'activité de refroidissement de ces 4 TAR est aujourd'hui classée à enregistrement sous la rubrique 2921 au titre de la réglementation ICPE du fait de la puissance cumulée de 32 000 kW. Cette puissance passera à 35 690 kW avec les nouvelles installations.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est le remplacement des 4 TAR du circuit auxiliaire four qui sont vétustes par de nouvelles TAR, plus performantes.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux débuteront en août 2020 avec le dégagement de l'emplacement des futures TAR du circuit auxiliaire four (4 au total).

Les travaux de génie civil (construction de la structure béton entourant les TAR) se feront en septembre

Les 4 TAR seront installées durant la période d'arrêt technique de décembre 2020.

Aucune fondation profonde n'est prévue.

L'ensemble du chantier sera encadré par un plan de prévention et respectera des consignes environnementales strictes relatives notamment :

- à la gestion des déchets de chantier;
  - à la gestion des produits liquides (mise sur rétention);
  - au respect des exigences liées aux nuisances sonores ;
- etc.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Durant les trois mois après la mise en place des TAR, ALPA fera réaliser un contrôle réglementaire des installations par un organisme agréé.

Le remplacement d'une TAR se faisant dans le cadre d'un changement de stratégie dans le traitement de la légionelle, la société ALPA réalisera une analyse hebdomadaire du circuit pendant 2 mois avec 3 résultats consécutifs pour valider le procédé.

Par la suite, ALPA réalisera régulièrement les opérations de maintenance suivantes :

- le contrôle de l'état des filtres à sable,
- la vidange des huiles hydrauliques,
- le nettoyage des réfrigérants air cooler,
- l'étalonnage des appareils de mesures (conductimètres, chloromètres etc.),
- la vérification des courroies et de l'évacuation des condensats.

Les opérations de maintenance seront, comme actuellement, répertoriées et suivies.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet fera l'objet d'un Porter à Connaissance.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface d'implantation :	273 m <sup>2</sup>
Puissance thermique globale :	35 690 kW

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

ALPA SAS  
25 Avenue du Val  
Z.I Limay-Porcheville  
78 440 GARGENVILLE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 1° 46' 78" 4 Lat. 48° 59' 23" 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Les activités du site ALPA situé à Gargenville (78) sont autorisées au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement par l'arrêté du 04/11/2015.

Les tours aérorefrigérantes sont actuellement soumises à Enregistrement au titre de la réglementation des ICPE (rubrique 2921), le remplacement des TAR ne modifiera pas ce classement. Le dernier dossier d'autorisation déposé le 29 Janvier 2014 et complété le 1er Octobre 2014 comportait une étude d'impact.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données de Géorisques, le site n'est pas localisé dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF). La ZNIEFF la plus proche est située à 1,3 km au Nord : Carrières de Limay (110020410).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. La zone la plus proche est située à plus de 4 km du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé dans une zone protégée. Le parc naturel régional du Vexin français est situé à plus de 700 m au nord du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Gargenville est couverte par un plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures de l'Etat. Ce plan concerne les routes départementales D145 (longeant le site à l'ouest) et D190 (parallèle au site au nord). Elle fait donc partie des communes impactées par le bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les informations issues de Géoportail, aucun bien inscrit au patrimoine mondial, monument historique ou site patrimonial remarquable n'est présent dans un rayon de 10 km autour du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera réalisé sur un site existant qui n'est pas localisé dans une zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Gargenville, Issou, Porcheville et Mézières-sur-Seine sont concernées par un PPRT pour l'établissement TOTAL (Gargenville).  L'arrêté n°09-081A/DDD du 15 Juin 2009 est en vigueur.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site ALPA est référencé dans la base des sites et sols pollués BASOL (n° 78.0037). Ce site est sous surveillance après avoir fait l'objet de plusieurs diagnostics. Un suivi de la qualité des eaux souterraines est réalisé annuellement.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé dans une ZRE de la nappe de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données de l'ARS des Yvelines, le site n'est pas localisé dans ni à proximité d'un périmètre de protection des captages AEP.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé dans une zone Natura 2000. La zone la plus proche se situe à 2 km au sud, sur la rive gauche de la Seine (FR1102013 - Carrière de Guerville).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'utilisation des tours aéroréfrigérantes n'engendre pas de prélèvements d'eau. En effet, les eaux circulant dans les TAR sont issues des eaux de process du site.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'utilisation des tours aéroréfrigérantes n'engendre pas de modification des masses d'eaux souterraines. Aucun prélèvement d'eau souterraine n'est réalisé pour le fonctionnement des TAR.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des terrassements sont prévus pour construire du bâtiment en béton (fondations), cependant aucune excavation ne sera réalisée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des terrassements sont prévus pour construire du bâtiment en béton (fondations). Cependant aucun matériaux supplémentaire ne sera apporté.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne un site existant.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé dans ou à proximité d'un site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le remplacement des TAR du circuit auxiliaire four n'engendrera pas la consommation d'espaces supplémentaires en dehors du site.  Elles seront installées à proximité de l'emplacement actuel des TAR.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les TAR peuvent être concernées par les risques issus du site et notamment l'incendie. Il est à noter que les TAR seront, comme actuellement, localisées à l'écart des installations du site au sud-ouest.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données de Géorisques, le site est localisé dans une zone exposée à un aléa moyen de retrait et de gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le fonctionnement des TAR peut mener à la prolifération de légionelles. Actuellement, le site utilise des produits adaptés pour prévenir de leur apparition.  Il en sera de même suite au remplacement de ces TAR.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Actuellement les TAR génèrent un bruit s'élevant à 85 dB, les nouvelles installations seront moins bruyantes (60 dB). Les ventilations seront installées en extérieures, mais respecteront la réglementation applicable au site. Il est à noter que les pompes seront localisées dans un bâtiments béton.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Actuellement, les TAR engendrent des rejets de vapeur d'eau uniquement. Il en sera de même avec les nouvelles installations.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux refroidies par les TAR sont évacuées et réinjectées dans les eaux de process.</p> <p>Il n'y a donc pas de rejet liquide dans le milieu naturel lié au fonctionnement des TAR.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux refroidies par les TAR sont évacuées et réinjectées dans les eaux de process.</p> <p>Il n'y a donc pas de rejet liquide dans le milieu naturel lié au fonctionnement des TAR.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seuls déchets liés au fonctionnement des TAR sont les emballages des produits d'entretien.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les nouvelles TAR remplaceront les TAR existantes qui sont vétustes. Celles-ci sont déjà présentes sur un site existant. Il n'y aura donc pas d'atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les nouvelles TAR remplaceront les TAR existantes qui sont vétustes. Celles-ci sont déjà présentes sur le site d'ALPA.  Elles ne modifieront donc pas l'activité humaine sur site et aux alentours.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Il est à noter que le projet prévoit de remplacer les TAR existantes et en fonctionnement actuellement au niveau du circuit auxiliaire four.

Le projet n'est donc pas susceptible d'avoir des impacts cumulés nouveaux avec les autres projets environnants.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site ALPA est autorisé par l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2015 suite au dépôt d'un dossier de demande d'autorisation en 2014. Ce dossier comprenait une étude d'impact qui incluait le fonctionnement des TAR. Il est à noter que le projet a pour objectif de remplacer les TAR du circuit auxiliaire four qui sont aujourd'hui vétustes par des TAR plus performantes, moins bruyantes et moins consommatrices d'énergie.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Dossier de Porter à Connaissance - KAP.20.35.R1.V1_ALPA_Gargenville_PAC TAR

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

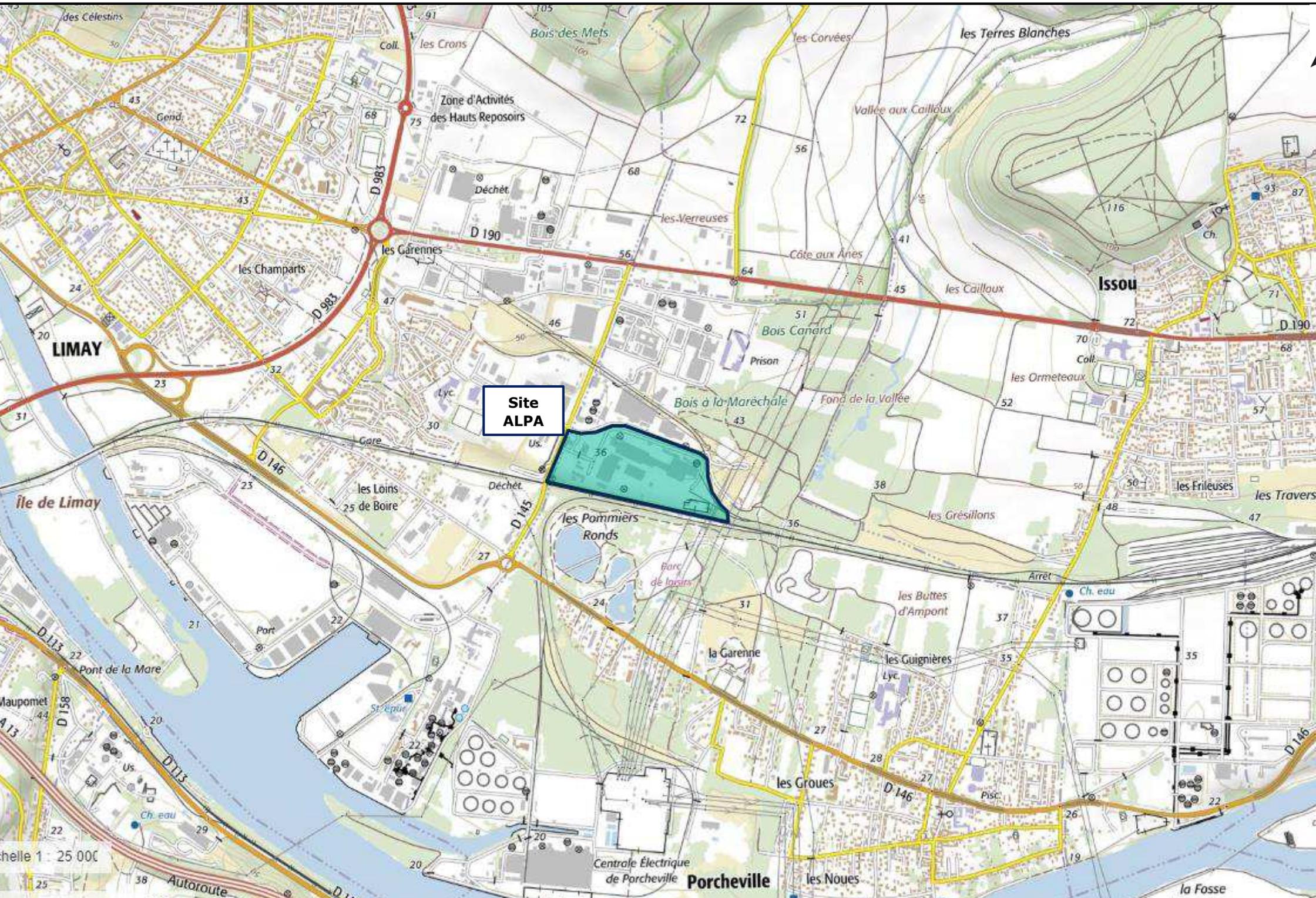
## **ANNEXES**

# **LISTE DES ANNEXES**

- ANNEXE 1    INFORMATIONS NOMINATIVES ALPA**
- ANNEXE 2    PLAN AU 1/25000 DU PROJET**
- ANNEXE 3    VUES DU PROJET**
- ANNEXE 4    PLAN DU PROJET**
- ANNEXE 5    VUES DES ABORDS**
- ANNEXE 6    LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000**
- ANNEXE 7    DOSSIER DE PORTER A CONNAISSANCE**

**ANNEXE 2**

**PLAN AU 1/25000 DU PROJET**



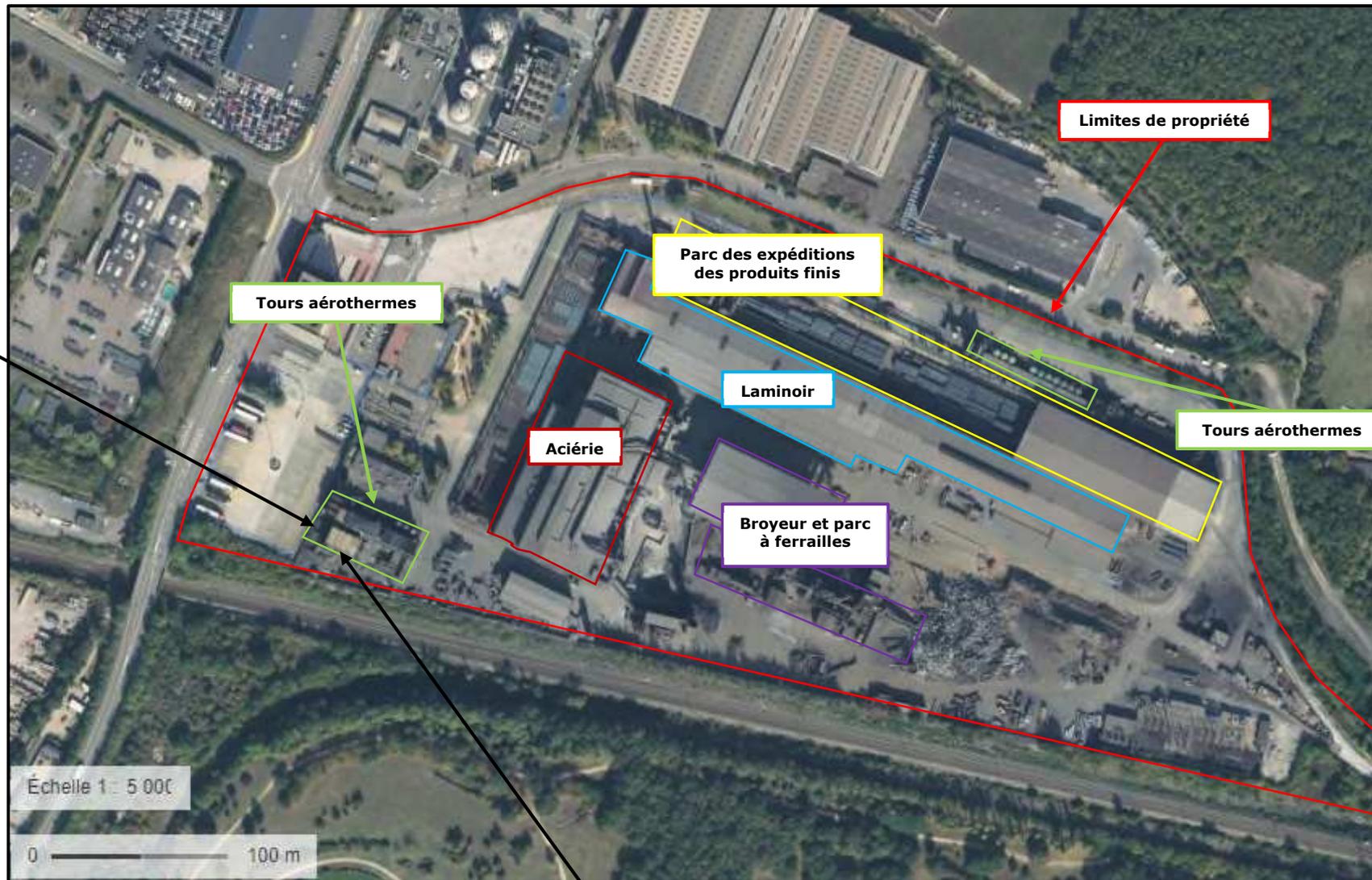
Site  
ALPA

échelle 1 : 25 000

**ANNEXE 3**

**VUES DU PROJET**

**Emplacement des futures TAR**

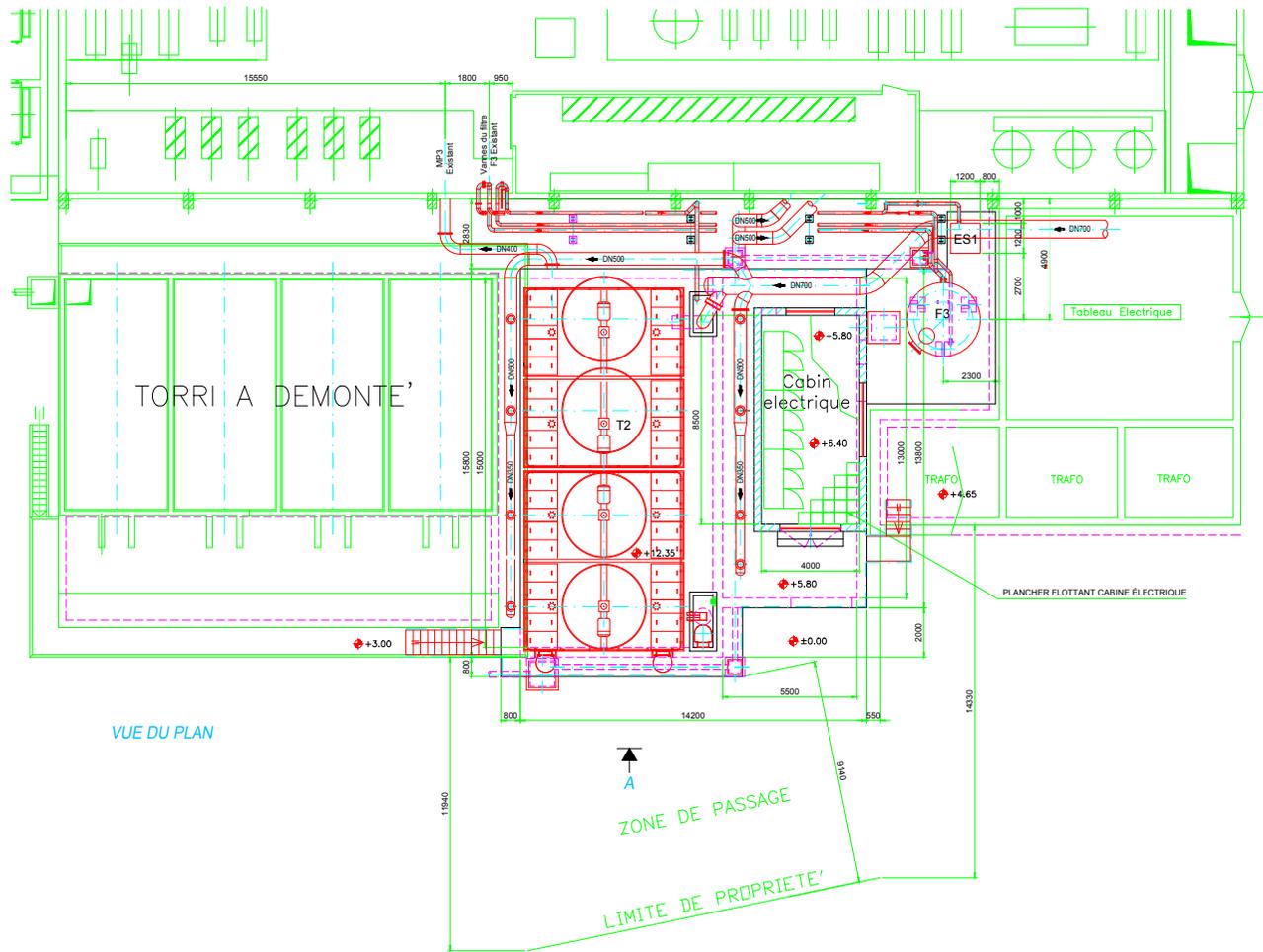


**Emplacement des futures TAR**

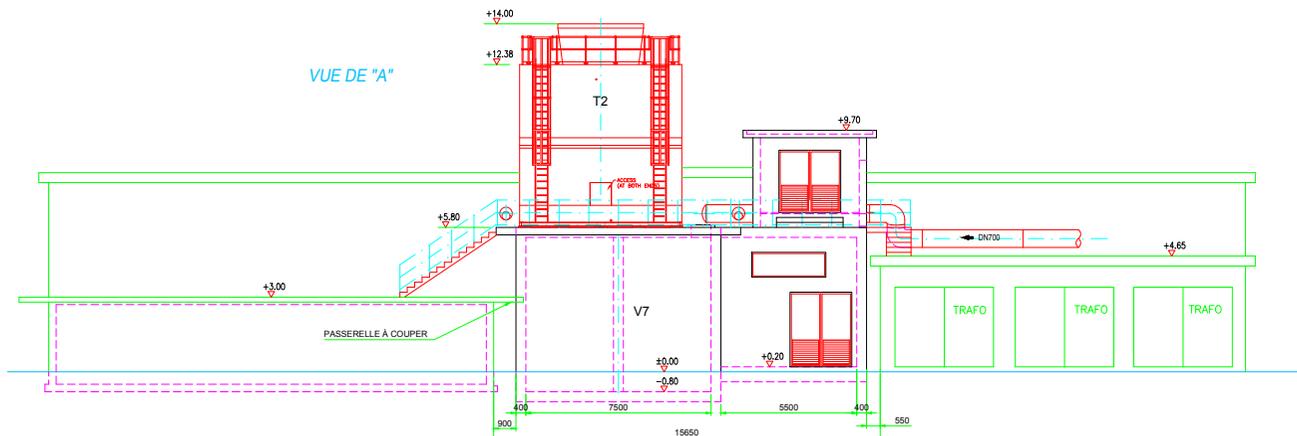


**ANNEXE 4**

**PLAN DU PROJET**



VUE DU PLAN



VUE DE "A"

REMARQUE:  
 - CÔTES D'ALTITUDE EXPRIMÉS EN m.  
 - DIMENSIONS GENERAUX EXPRIMÉS EN mm.

CLIENTE ALPA - RivaGroup	DS. RIFERITO N° N/A
DESTINAZIONE Gargenville, FRANCE	DISTINTA MATERIALI N° N/A
PLANT DIVISION RAVAGNAN S.p.A. RISORSE UFF. 16.00.0000.0000 (POMPE) (R&M)	SCALA 1:100
REMOPLACEMENT DU SYSTEME REFROIDISSEMENT PAR EAU DES CIRCUITS INDIRECTS	FIRMA M.Mauro
CIVIL WORKS GENERAL POSITIONING TOWERS, PUMPS ZONE	DATA 16/07/2020
	VER. 16/07/2020
	COMMESSA A-821
	DISEGNO 50.70.018
	FOGLIO 4 di 4
	Nome del file 5070018D0.dwg
	SOSTITUITO DAL N° N/A
	SOSTITUISCE IL N° N/A

**ANNEXE 5**

**VUES DES ABORDS**

**Commerces, entreprises**

**Projet**

**Site ALPA**

**Loisirs**

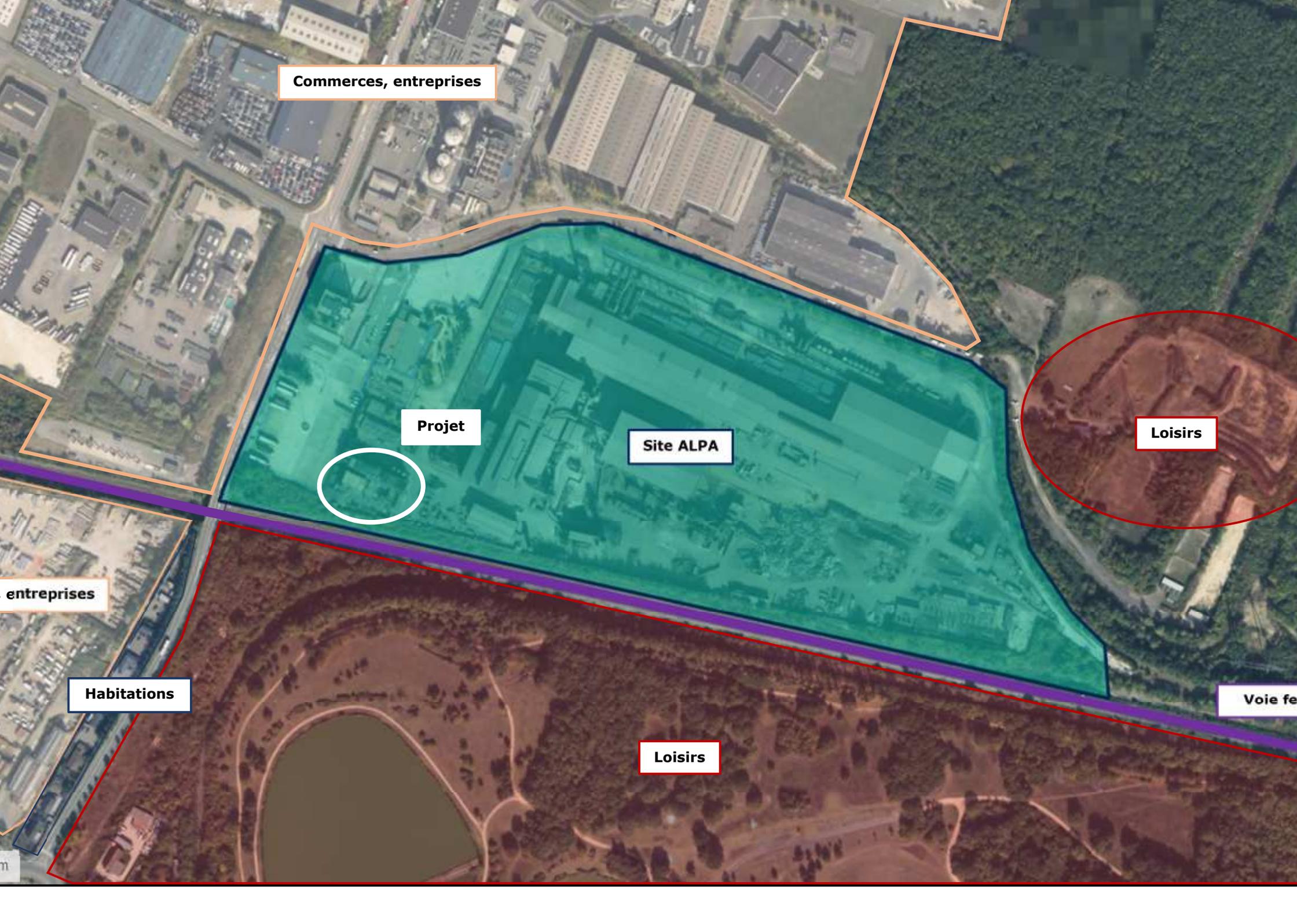
**entreprises**

**Habitations**

**Loisirs**

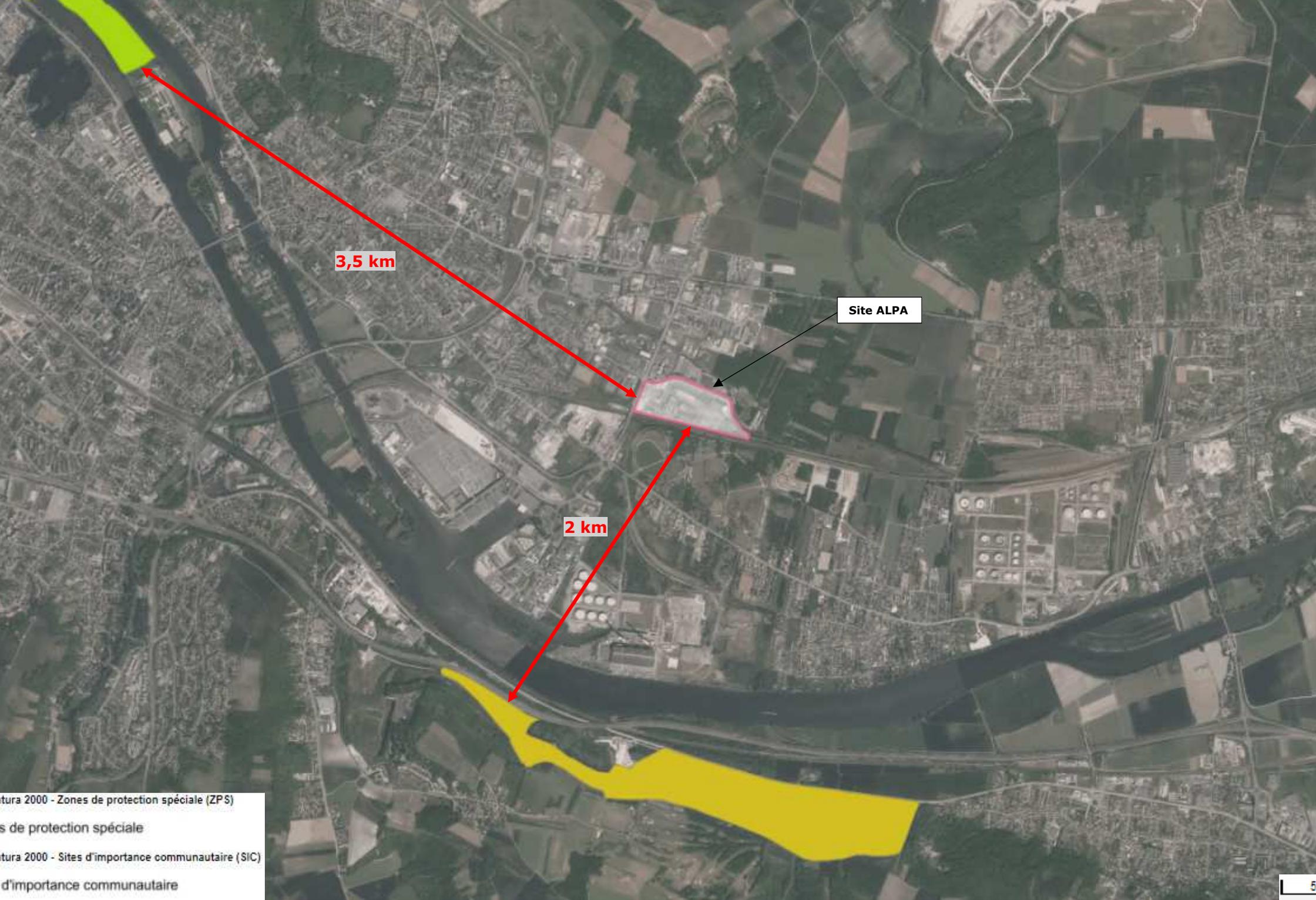
**Voie fe**

m



**ANNEXE 6**

**LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000**



3,5 km

Site ALPA

2 km

Carte Natura 2000 - Zones de protection spéciale (ZPS)  
Zones de protection spéciale  
Carte Natura 2000 - Sites d'importance communautaire (SIC)  
Sites d'importance communautaire